

Formule 10

Avis de résiliation de la location donné par le locateur (Avis donné pour toute autre raison que le non-paiement du loyer ou des frais de services aux locataires)

Nom du locataire

Adresse de l'unité locative

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST UN AVIS LÉGAL QUI POURRAIT
ENTRAÎNER VOTRE EXPULSION DE VOTRE UNITÉ LOCATIVE.**

Votre location est résiliée le _____ 20 _____ parce que :

- vous n'avez pas observé les obligations suivantes :
- ne pas porter atteinte au droit de jouissance d'autrui (art. 73 de la *Loi*)
 - ne pas porter atteinte à la sécurité ni aux droits d'autrui (art. 74 de la *Loi*)
 - ne pas endommager l'unité locative ou l'ensemble résidentiel et réparer les dommages [paragr. 72(1) de la *Loi*]
 - verser un dépôt pour les dommages attribuables à un animal de compagnie (art. 29.1 de la *Loi*)
 - autre _____
- vous avez violé une condition importante de votre convention de location en : (précisez)

Vous devez quitter votre unité locative le _____
(mois/jour/année).

Nom du locateur

Signature du locateur

Date

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES LOCATAIRES

Si vous n'êtes pas d'accord avec le présent avis, vous devriez vous adresser à votre locateur dès que possible. Si vous ne pouvez vous entendre avec lui, vous pouvez communiquer avec la Direction de la location à usage d'habitation au numéro de téléphone 204 945-2476 ou au numéro sans frais 1 800 782-8403 ou encore par courriel à rtb@gov.mb.ca, afin de contester l'avis.

Si vous ne quittez pas votre unité locative, votre locateur peut demander à la Direction de la location à usage d'habitation de donner un ordre de reprise de possession. La Direction peut vous ordonner de quitter votre unité et de payer au locateur le droit de dépôt qu'il verse lorsqu'il lui présente une demande.